

L'Etat a de l'argent pour les migrants, mais fait la manche pour se payer la Katia de Matisse...

écrit par Maxime | 27 octobre 2019



Donnez...

Donnez...

Donnez...

Siouplaît...

.
On trouve au Journal officiel du 26 octobre encore un avis d'appel au mécénat d'entreprise...
.

Il faut sortir 4 millions 8 pour acheter une peinture de Matisse, « *Katia en robe jaune* », décrite comme une « oeuvre présentant un intérêt majeur pour le patrimoine national ». Néanmoins, l'Etat, qui verse des prestations sociales à des étrangers n'aurait pas les moyens de se la payer tout seul comme un grand et aurait besoin du soutien d'entreprises privées pour joindre les deux bouts et pouvoir s'offrir « Katia »...

.

Ce n'est pas la première fois que le ministre de la culture sous Macron diffuse ce genre de petite annonce par journal officiel interposé. Allègements d'impôts à la clé.

La dernière fois, c'était un petit caprice de l'époque du « roi Soleil » :

<http://resistancerepublicaine.com/2019/08/10/letat-francais-en-est-reduit-a-faire-appel-au-mecenat-prive-pour-acquerir-un-girardon-pour-le-louvre/>

.

Désormais, c'est un Matisse qui est censé participer du rayonnement du règne de Manu Premier.

Relevant de l'art abstrait, cette peinture sera pour les uns un gribouillage, pour les autres une oeuvre devant laquelle il y a de quoi se pâmer...

.

En tous cas, « Katia », que l'Etat n'aurait pas les moyens de se payer tout seul, est relativement compatible avec l'esprit du moment : aucun trait de son visage n'apparaît, aucune chevelure, à l'image d'une enniqabée, mais quand même une jolie paire de seins qui lui interdirait toute présence dans un centre dit « culturel » islamique...

Bref, on est entre deux courants, le cul entre deux chaises : cette oeuvre résume assez bien la transition vers la charia actuellement en marche.

Donc pas étonnant qu'en haut lieu, on hésite à l'acheter !

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFT-EXT000039281586&dateTexte=&categorieLien=id>

Le ministre de la culture informe les entreprises imposées à l'impôt sur les sociétés d'après leur bénéfice réel qu'elles peuvent bénéficier de la réduction d'impôt sur les sociétés prévue à l'article 238 bis-0 A du [code général des impôts](#) égale à 90 % des versements qu'elles pourraient effectuer, dans la limite de 50 % de l'impôt dû au titre de l'exercice considéré, en participant à l'acquisition par l'Etat d'une peinture d'Henri Matisse, Katia en robe jaune, signée, datée « H Matisse 51 », H. : 82 cm ; L. : 61 cm.

Il s'agit sans doute de la dernière toile peinte par l'artiste, représentant un modèle d'origine suisse, de son vrai nom, Carmen Leschennes, qui lui inspire notamment de nombreux dessins à partir de leur rencontre en 1949. La seconde guerre mondiale, et peut-être davantage la très grave opération subie à Lyon en 1941, marquent une césure importante dans l'œuvre d'Henri Matisse qui, se sentant gratifié d'une seconde vie, invente le nouveau procédé des gouaches découpées dans la couleur. En décembre 1951, alors qu'il a cessé de peindre depuis trois ans, Henri Matisse livre une œuvre ultime, aboutissement de son « éternel conflit entre le dessin et la couleur » et de la tension dialectique qui parcourt toute son œuvre. Impressionné par la stature monumentale de son modèle, l'artiste cherche à exprimer l'élan vital qui l'habite. Katia, ainsi qu'il préfère l'appeler, est privée de toute individualité. Parce qu'ainsi « l'expression porte dans tout le tableau » et « l'imagination est délivrée de toute limite », selon les propres déclarations de Matisse, les traits du visage,

laissé vide, sont gommés. Légèrement décentrée, comme si elle cherchait à échapper au regard du spectateur, Katia rayonne comme un astre solaire qui se détache sur fond bleu. Dans sa proximité avec les icônes byzantines, elle ressemble à une idole. Le lexique formel de Matisse n'a jamais été aussi dépouillé laissant place au pouvoir décoratif de la couleur et à l'immense liberté du dessin.

L'acquisition d'une des dernières peintures de cet artiste majeur du xxe siècle, dont le caractère exceptionnel explique la lecture abstraite de son œuvre par de nombreux artistes après la seconde guerre mondiale, constituerait un enrichissement majeur des collections publiques.

Sa valeur d'achat est fixée à 4 800 000 euros.

Les offres de versement, établies selon le modèle prévu par l'instruction de la direction générale des impôts 4-C-6-02 n° 184 du 24 octobre 2002, doivent être adressées à la direction générale des patrimoines, service des musées de France, 6, rue des Pyramides, 75041 Paris Cedex 01, où les dossiers relatifs aux trésors nationaux et œuvres présentant un intérêt majeur pour le patrimoine national peuvent être consultés par les entreprises intéressées.

.

Note de Christine Tasin

En terme d'art, tous les goûts sont dans la nature. Maxime a l'air quelques peu dubitatif devant Katia, parce que ce ne serait pas de l'art strictement figuratif. Je ne partage pas du tout sa façon de voir, Matisse, comme Picasso, comme Dali peuvent être sublimes. On a fort heureusement dépassé le moment où la peinture servait de photographie parce que la photographie n'existait pas.

Depuis Nicéphore Niépce, le portrait est libéré du devoir de représenter le réel, ouvrant la voie au rêve, à la possibilité de voir autre chose que la réalité, de voir le dos de face etc.

C'est magique et magnifique...

Allez, pour réconcilier Maxime à avec Matisse



